

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2008

DROIT COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - (n° 514)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 62

présenté par
Mme Vasseur, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« à l'article 2 »,

les mots :

« au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conséquence de l'amendement n° 2.